

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 433

présenté par

M. Coronado, M. Molac, M. Cavard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,
Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

à l'amendement n° 370 (2ème Rect) du Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 30, supprimer les mots :

« L'amnistie ou la réhabilitation ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Concernant le FIJAIT, l'amnistie et la réhabilitation doivent pouvoir entraîner une sortie du fichier et des lourdes obligations qui y sont liées.